

Document d'information communal sur les

RISQUES MAJEURS

(DICRIM)



PRÉVENIR POUR MIEUX AGIR

TRANSPORTS DE MATIÈRES DANGEREUSES

Le risque de transport de matières dangereuses est consécutif à un accident pouvant entraîner des conséquences graves pour la population

AVANT

- Respectez le code de la route et notamment les distances de sécurité pour éviter un accident
- Consultez les services de la mairie avant d'entreprendre des travaux de terrassement

PENDANT

En cas d'accident

- Supprimez toute source de feu ou de chaleur (moteur, cigarettes...)
- Donnez l'alerte (précisez le lieu, le nombre de victimes et si possible le numéro du produit et le code de danger)
- Ne déplacez pas les victimes, sauf en cas d'incendie

En cas de nuage toxique

- Mettez-vous à l'abri dans un bâtiment ou quittez rapidement la zone
- Confinez-vous en bouchant toutes les entrées d'air (portes, aérations, cheminées...)
- Arrêtez les ventilations et climatisation
- Éloignez-vous des portes et fenêtres
- Ne fumez pas
- Ne sortez qu'en fin d'alerte

APRÈS

- Aérez les bâtiments confinés
- Lavez-vous en cas d'irritation et changez de vêtements

En cas de marée noire, ne touchez pas les produits échoués sur la côte, prévenez les secours.



LES MOUVEMENTS DE TERRAINS

Un mouvement de terrain est un déplacement plus ou moins brutal du sol et du sous-sol. Sur le littoral, il se manifeste par des glissements ou des écroulements des falaises, par un recul des espaces dunaires et/ou par le gonflement des argiles.

Le risque de mouvement de terrain est accru par les conditions météorologiques (tempêtes...)

AVANT

- Appliquez les règles de construction obligatoire
- Respectez la signalisation (ex. sentier ou falaise interdits pour risque d'effondrement...)

PENDANT

- Écartez-vous rapidement de la zone,
- Éloignez-vous des bâtiments
- Coupez le gaz et l'électricité

APRÈS

- Informez les autorités
- N'entrez pas dans un bâtiment endommagé



LES BONS RÉFLEXES

- Écoutez Radio France Bleu 88.1 FM
- Ne téléphonez pas, sauf en cas d'urgence médicale. Les lignes et le réseau téléphonique doivent rester à la disposition des secours
- N'allez pas chercher vos enfants à l'école, ils seront pris en charge par l'équipe pédagogique
- Après le sinistre, pensez à prendre des photographies des dommages.

CONTACTS UTILES

Mairie : 02 28 56 78 50
 Police Municipale : 02 28 56 79 18
 ou 02 28 56 78 50
 CCAS : 02 28 56 79 00

Pompiers : 18
 Samu : 15
 Gendarmerie : 17 ou 02 40 23 00 19

Numéro d'appel d'urgence européen : 112
 Numéro d'urgence pour les personnes sourdes et malentendantes : 114 (par SMS)

Météo France
www.meteofrance.com

LE SAVIEZ-VOUS ?

La ville du Croisic s'est dotée d'un système d'alerte faisant appel aux nouvelles technologies et permettant de contacter individuellement chacun d'entre vous par un message vocal sur votre téléphone fixe ou mobile, un SMS ou un email.

N'hésitez à venir vous inscrire à l'hôtel de ville, à l'Office de Tourisme ou en ligne sur le site www.lecroisic.fr.



La prévention des risques commence par l'information. Si la protection des populations compte parmi les missions des pouvoirs publics, la sécurité est l'affaire de tous.

Les catastrophes, qu'elles soient naturelles ou technologiques, nous ont montré qu'aucun territoire, aucune personne n'est à l'abri en matière de risques majeurs.

C'est pourquoi, vous avez entre vos mains le Document d'Information Communal sur les Risques Majeurs (DICRIM). Ce document recense les risques présents sur la commune et vous décline les meilleurs comportements à adopter face à ceux-ci.



LES TEMPÊTES

Les tempêtes se manifestent par des vents très forts pouvant être accompagnées, précédées et suivies de fortes précipitations et parfois d'orages.

AVANT

- Évitez les comportements à risques (travaux sur les toitures, promenade sur la côte)
- Mettez à l'abri ou fixer les objets sensibles aux effets du vent
- S'éloigner des installations de chantier de grande hauteur (grue notamment)
- Les entrepreneurs, sur vos chantiers, prendre les mesures de sécurité propres pour éviter les accidents

PENDANT

- Mettez-vous à l'abri loin des vitres et des arbres
- Évitez d'utiliser le téléphone et les appareils électriques
- Ne vous approchez pas du littoral, les vagues peuvent être soudaines et très importantes
- Limitez vos déplacements, réduisez votre vitesse sur route et n'utilisez pas d'engins nautiques

APRÈS

- Ne touchez en aucun cas les câbles électriques tombés à terre ou à proximité du sol
- Tenez vous informé si le risque s'est définitivement éloigné



LES INONDATIONS MARINES

Les inondations marines peuvent être dues à une tempête ou des dépressions localisées, pouvant provoquer une hausse du niveau de la mer et la submersion de certains secteurs.

AVANT

- Protégez-vous en bouchant toutes les ouvertures basses de votre domicile
- Coupez l'électricité et le gaz
- Mettez les équipements utiles dans les étages (radio, lampes de poche, eau potable, papiers personnels, médicaments d'urgence...)
- Déplacez les véhicules stationnés près du trait de côte
- Mettez les produits toxiques à l'abri de la montée des eaux
- Mettez les animaux domestiques à l'abri sur les hauteurs

PENDANT

- Restez chez vous, dans les étages
- Ne vous approchez pas du trait de côte, ne vous engagez pas sur une voie immergée, ni à pied, ni dans un véhicule
- Soyez prêt à évacuer votre domicile si vous en recevez l'ordre des autorités

APRÈS

- Nettoyez et désinfectez les zones et objets souillés
- Aérez les pièces
- Rétablissez l'électricité que lorsque l'installation est totalement sèche



LES SÉISMES

Les séismes ou tremblements de terre résultent d'un ensemble de secousses plus ou moins intense. La commune du Croisic est classée en zone de sismicité modérée.

AVANT

- Appliquez les règles de construction obligatoire dans les zones sismiques même modérée.
- Fixer les appareils et meubles lourds

PENDANT

- Ne sortez pas, mettez-vous à l'abri dans l'angle d'un mur, d'une colonne porteuse ou sous des meubles solides
- Éloignez-vous des fenêtres
- Éloignez-vous de ce qui peut s'effondrer (bâtiments, ponts, fils électriques)
- En voiture, arrêtez-vous à distance de construction ou de fils électriques, ne descendez pas avant la fin de la secousse

APRÈS la première secousse

- Évacuez les bâtiments le plus rapidement possible sans prendre l'ascenseur
- Coupez l'eau, le gaz et l'électricité. N'allumez pas de flamme, en cas de fuite, prévenez les autorités
- Éloignez-vous de tout ce qui peut s'effondrer et ne jamais pénétrer dans une construction endommagée
- Évitez les zones côtières
- Ne touchez pas les câbles tombés à terre ou à proximité du sol

